



## SOMMAIRE

### 1 - Informations générales

- 1.1 - Inscriptions en Maternelle
- 1.2 - Le mot du jardinier
- 1.3 - Marché du Jeudi
- 1.4 - Périscolaire
- 1.5 - Nouvelles entreprises
- 1.6 - Passage des encombrants
- 1.7 - Plan canicule
- 1.8 - Recensement



### 2 - Manifestations

- 2.1 - Carnaval
- 2.2 - Salon du Chocolat
- 2.3 - Tour du Loiret

### 3 - Extraits de Conseils

- 3.1 - Conseil du 23 octobre 2014
- 3.2 - Conseil du 27 novembre 2014
- 3.3 - Conseil du 18 décembre 2014
- 3.4 - Conseil du 29 janvier 2015

### 4 - Associations

- 4.1 - COC Foot
- 4.2 - COC Volley
- 4.3 - COC Gymnastique Volontaire
- 4.4 - ACAC Bibliothèque
- 4.5 - Amicale des Sapeurs-Pompiers
- 4.6 - Familles Rurales
- 4.7 - Amicale des Anciens

#### Le Mot du Maire

Le Conseil Municipal a décidé de lancer un audit de sécurité sur la totalité de nos deux principaux axes routiers, la Grande Rue et la Route de Neuville. Cette étude, financée à 50 % par le Conseil Général, doit nous permettre de mettre en œuvre un plan d'actions destiné à sécuriser ces deux voies où circulent de très nombreuses automobiles et poids lourds. Seront abordés au cours de cette étude, les déplacements des piétons, le stationnement, la vitesse, les aménagements des carrefours, les accès aux services publics et aux commerces, la création ou la mise aux normes des équipements spécifiques destinés aux personnes à mobilité réduite, etc...

Rue de Laveau, 11 logements locatifs viennent d'être construits par VALLOGIS et sont désormais occupés. Ces habitations occupent l'ancien site IPI et leur qualité architecturale revitalise l'ensemble de ce quartier.

A Gallerand, les premiers coups de pioche ont démarré en vue de la construction des bâtiments des roseraies André EVE. Les premières plantations auront lieu à l'automne pour une ouverture prévue l'année prochaine.

Pour les gourmets, n'oubliez pas le salon du chocolat, Chocochateau, les 14 et 15 mars, au château de Chamerolles.

Bon printemps à toutes et à tous.  
Gérard LEGRAND

**Bureaux ouverts du lundi au samedi de 9 h à 12 h  
et le vendredi de 9 h à 12 h et de 16 h à 18 h**

**Tél : 02.38.39.87.06 - Fax : 02.38.39.28.01**

**Courriel: [mairie@chilleursauxbois.fr](mailto:mairie@chilleursauxbois.fr)**

**Site internet : [www.chilleurs-aux-bois.fr](http://www.chilleurs-aux-bois.fr)**

# 1 - Informations générales



## 1.1 - Inscriptions en Maternelle

A compter de la rentrée scolaire 2015-2016, l'école maternelle accueillera les enfants ayant 3 ans révolus au 31 décembre 2015.

Comme l'an passé, les inscriptions se dérouleront conjointement entre la mairie et la direction de l'école maternelle **les samedi 14 et 21 mars** de **9 heures à 12 heures dans les locaux de la MAIRIE**. **Veillez prendre rendez-vous au préalable auprès de Véronique RABIER en appelant au 02.38.39.81.01.**

Lors de l'inscription, merci de bien vouloir vous munir des documents suivants :

- Le carnet de santé de votre enfant,
- Le livret de famille,
- Un justificatif de domicile,
- Une attestation de la CAF.

## 1.2 - Le mot du jardinier



OUF !!! Nous sommes bientôt au printemps .....

Après le repos hivernal, les premières fleurs font leur apparition : il va falloir préparer le jardin d'agrément et potager, réviser les tondeuses, penser à ce que vous allez planter comme fleurs pour cette été.

**Cette année nous avons choisi pour les massifs les tons jaune et orange : si vous avez envie de rester dans le ton.....**



La taille des rosiers est à faire en mars. Si vous avez du gazon à refaire, c'est également le bon moment.

**Vous avez des enfants** : pensez à leur préparer un petit bout de jardin, **ils adorent ça**. Même avec peu de place, **le potager en carré** est une super idée.

Nous avons signé la charte **OBJECTIF ZERO PESTICIDE** : alors s'il vous plait, essayez d'être raisonnables dans l'utilisation des produits phytos : **pas de surdosage** si vous les employez, ça ne sert à rien et quelquefois deux brins d'herbes sont plus vite arrachés à la main : et puis **quelques herbes folles n'ont jamais empoisonné personne** !!!

L'occasion de vous signaler qu'un espace vert n'est pas joli non plus quand on retrouve des **déjections canines** partout : notamment autour des écoles et du stade !!!

De nombreux distributeurs de sacs ont été mis en place et **nous remercions les personnes qui s'en servent** .... Par contre, les quelques personnes qui ne les utilisent pas ont un manque de civisme certain. Ces personnes sont connues, la remarque leur a déjà été faite et ils savent qu'ils s'exposent à **une amende**. Quand on prend un chien chez soi, on assume tout, y compris le ramassage de leurs besoins.



**Reste à vous souhaiter une bonne année 2015 au jardin, plus ensoleillée que 2014 !!!!!!!**

**Joëlle MILLET**

### 1.3 - Marché du jeudi

Depuis le jeudi 8 janvier 2015, M COURTIN, le boucher du marché, est remplacé par M et Mme PACHOT Thierry, boucher-charcutier.

### 1.4 - Temps d'Activités Périscolaires

#### Rencontres intergénérationnelles à la MARPA

Dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires, un partenariat avec la MARPA Les Charmilles a été mis en place dès son ouverture.

L'an dernier, le temps partagé lors de ces rencontres était relativement court. Mais durant plusieurs mois, les jeunes comme les moins jeunes ont eu plaisir à se retrouver autour de jeux de société ou bien pour apporter une aide à la préparation du carnaval.

Cette année, les Temps d'Activités Périscolaires ayant été regroupés le jeudi après-midi, les enfants disposent de plus de temps pour rendre visite aux résidents de la MARPA.

Ainsi, un premier petit groupe d'enfants est venu partager un loto organisé avec la complicité de la Présidente de l'Amicale des Anciens. Et depuis la rentrée de janvier, un groupe d'une douzaine d'enfants, accompagnés d'une animatrice, rejoignent les résidents (en général une dizaine) pour un moment convivial.

C'est un moment fort où chacun se retrouve pour partager un jeu, se mettre d'accord sur les règles (en effet celles-ci évoluent avec les temps et les joueurs !!). L'après-midi se termine avec le goûter. Une séance est prévue pour petits et grands avec une conteuse, Madame BENIZIO Ghislaine.

D'autres projets sont en cours de réflexion, chacun attendant le jeudi avec impatience.

Carole LEMAY et Delphine VILLENEUVE



**RAPPEL : Pour les Temps d'Activités Périscolaires (TAP), les plannings d'animations sont disponibles sur le site internet de la Commune [www.chilleurs-aux-bois.fr](http://www.chilleurs-aux-bois.fr), sur le tableau d'affichage de la Mairie et prochainement sur les tableaux d'affichage des écoles. N'hésitez pas à vous rapprocher de l'équipe d'animation pour toutes questions relatives à ce sujet.**

### 1.5 - Nouvelles entreprises

- Une nouvelle entreprise de Plomberie, Chauffage, Couverture vient d'être créée par Monsieur COQUELET Jérémy, au 103 Grande Rue. Voici ses coordonnées : 06.71.50.39.74 et [jeremy.coquelet@hotmail.fr](mailto:j Jeremy.coquelet@hotmail.fr). L'entreprise réalise tous types de couvertures, travaux de plomberie, sanitaire, chauffage, création et rénovation de salles de bains, mise aux normes handicapés, dépannage en tous genres.

- Installée à Chilleurs-aux-bois depuis 2005, je me suis lancée dans la conception depuis maintenant plus de deux ans sous le nom de « Tali ». Je crée depuis mon atelier à domicile, des accessoires, vêtements et bijoux en cuir, plumes et tissus fantaisie. C'est à travers mes voyages que je me suis inspirée pour mes différentes créations; c'est ainsi que j'ai réalisé une collection prêt à porter en 2014. Je vous invite à suivre mon travail via ma page fan et mon site [www.taliwear.com](http://www.taliwear.com) et 06.85.22.22.91.

## 1.6 - Passage des encombrants

La collecte des encombrants aura lieu le 12 mars dans notre Commune. Il est demandé de sortir les encombrants **la veille au soir**.

## 1.7 - Plan canicule

Lors des périodes de forte chaleur, la Mairie met en place un service d'écoute et de surveillance des personnes âgées vivant seules. Pour faire partie de cette liste, nous vous remercions de vous faire connaître en Mairie en appelant le 02.38.39.87.06.

## 1.8 - Recensement

Le recensement de notre commune s'est déroulé du 15 janvier au 14 février. Nous vous remercions d'avoir participé à cette action. Ses résultats sont importants et ont un impact fort en termes de gestion communale, de finances locales et de règlementation.

## 2 - Manifestations

### 2.1 - Carnaval

Pour la deuxième année consécutive, la commission Animation organise le **DIMANCHE 19 AVRIL 2015**

#### **Un carnaval sur le thème du cirque**



Une parade grandiose avec des chars confectionnés par des bénévoles d'associations et décorés par les enfants des écoles et Anim'ado.

Le départ se fera à la Rouche à partir de 15 heures. Après un défilé en musique ou chacun est invité à se déguiser au gré de sa fantaisie, un goûter sera offert aux enfants costumés dans la Salle de La Forestière.

Tout au long du cortège : bataille de confettis.

Venez nombreux !!!!

### 2.2 - Salon du Chocolat

L'Union Patronale des Pâtisseries, Chocolatiers du Loiret a le plaisir de vous informer que le salon du chocolat, CHOCOCHATEAU, aura lieu les 14 et 15 mars prochain, au Château de Chamerolles.

Venez découvrir l'univers festif et gourmand avec des animations pour les enfants, et une ambiance vénitienne avec des défilés tout au long du week-end.



## **2.3 - Tour du Loiret**

Le tour du Loiret cycliste se déroulera du 15 au 17 mai 2015. Une course de cadets précédera l'arrivée finale qui aura lieu au Château de Chamerolles.

## **3 - Extraits de Conseil**

### **3.1 - Conseil du 23 octobre 2014**

#### **Baux au Cabinet Médical**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs professionnels de la santé occupent le cabinet médical récemment aménagé par la Commune. Les loyers mensuels ont été fixés comme suit :

- Cabinet 1 occupé par les 2 infirmières : 125 € par infirmière, soit 250 €
- Cabinet 1 occupé par la podologue : 250 €
- Cabinet 2 (actuellement vacant) : 350 €
- Cabinet 3 (médecin) : 350 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve les baux établis par Me DOUVIN, notaire, et précise que les charges seront payables d'avance, par provision mensuelle. Une régularisation sera dressée au 1<sup>er</sup> novembre de chaque année à l'appui du tableau des charges de l'année, établi par la collectivité.

#### **Audit de sécurité Grande Rue et Route de Neuville**

Monsieur le Maire informe le Conseil que le Conseil Général propose une assistance technique et une participation financière de 50 % pour la réalisation d'un audit de sécurité sur les voies départementales.

Les deux voies principales du bourg, à savoir la Grande Rue et la Route de Neuville pourraient ainsi bénéficier d'une telle opération. L'objet de l'étude est d'établir une analyse et un diagnostic de la situation et d'établir des propositions d'aménagement techniques solutionnant la problématique de sécurité routière, permettant la réalisation du projet par un maître d'œuvre.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, missionne le Conseil Général pour réaliser l'étude de sécurité relative à la traversée du bourg, Grande Rue et Route de Neuville, et précise que les crédits d'un montant de 12 000 € HT seront alloués au budget 2015.

#### **Ouverture d'une ligne de trésorerie**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il apparaît opportun d'ouvrir une ligne de trésorerie afin de faire face à un besoin ponctuel et éventuel de disponibilités. Le montant demandé serait de 200 000 €. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'ouvrir une ligne de trésorerie d'un montant de 200 000 € et retient la proposition établie par le Crédit Agricole.

#### **Affaires diverses**

- La rénovation d'une plaque de cocher présente sur le mur de la première maison de la Grande Rue, côté PITHIVIERS, a été réalisée par M. JAMOIS.
- Un nid de frelons asiatique a été détruit sur la Commune, route de Marcilly.
- Un nouvel accident a eu lieu à Ronville, les services du Conseil Général ont été informés (le dévers de ce virage est probablement la cause de ces accidents). Une déclaration de sinistre est à établir pour le remplacement de l'arbre cassé.

### **3.2 - Conseil du 27 novembre 2014**

#### **Convention de mise à disposition de la salle Jeanne d'Arc pour les Temps d'activités Péricolaires (TAP) à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2014**

Monsieur le Maire informe le Conseil d'une demande effectuée auprès de l'Association Paroissiale pour la mise à disposition de la salle Jeanne d'Arc. L'objectif est de permettre l'accueil d'une partie des enfants dans le cadre des Temps d'Activités Péricolaires (TAP) selon les besoins des équipes d'animation, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2014 moyennant une participation aux frais de fonctionnement de 20 € par jour d'occupation. Il convient d'établir avec l'Association Paroissiale, une convention de mise à disposition de cette salle. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte les termes de la convention proposée,

#### **Reconduction du taux de la Taxe d'aménagement**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la TLE (Taxe locale d'Equipement) a été remplacée par la Taxe d'Aménagement au 1<sup>er</sup> mars 2012. Le taux de cette nouvelle taxe avait été fixé à 3,5 %. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide le maintien de ce taux sur l'ensemble du territoire communal.

#### **Délégation du Service public d'Assainissement collectif - Choix du délégataire et approbation du contrat**

Monsieur le Maire rappelle la procédure en cours relative à la délégation du service de l'assainissement collectif.

Au vu de l'avis de la commission et après négociation, l'offre de l'entreprise La Lyonnaise des Eaux apparaît comme la mieux disante. Le projet de contrat est présenté au Conseil qui après en avoir délibéré, décide de confier l'affermage du service d'assainissement collectif à la société La Lyonnaise des Eaux.

#### **Emprunt de 100 000 € au Crédit Agricole - Budget du service de l'Eau**

Monsieur le Maire communique au Conseil les différentes propositions de prêt en vue du financement des travaux sur le réseau d'eau potable Route de Marcilly et Rue du Moulin. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de contracter auprès du Crédit Agricole Centre Loire un prêt de 100 000 € destiné à financer les travaux sur le réseau d'eau potable.

#### **Mandats de vente Agence Guy HOQUET**

Monsieur le Maire informe le Conseil de la proposition de l'agence immobilière « Guy HOQUET » relative à la vente des 2 terrains situés Rue du 13 Août 1944 et du logement n° 1 de type F4 de l'ancienne Gendarmerie. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré donne mandats sans exclusivité à l'agence immobilière « Guy HOQUET » pour vendre les 2 terrains situés Rue du 13 Août 1944 et le logement n°1 de l'ancienne Gendarmerie et accepte les termes des mandats de vente tels que présentés au Conseil et autorise Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints en cas d'empêchement, à signer tous les documents relatifs à cette opération.

#### **Motion de soutien à l'action de l'Association des Maires de France (AMF) pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'apporter son soutien à la motion présentée par l'Association des Maires de France (AMF) pour dénoncer la baisse drastique des concours financiers de l'Etat.

### **3.3 – Conseil du 18 décembre 2014**

#### **Renouvellement du Bail avec Orange France à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015**

Monsieur le Maire informe le Conseil que la délibération du 16 septembre 2005 acte le bail locatif avec Orange pour une durée de 12 ans, en renouvellement d'un bail initial avec France Telecom mobiles en date du 29 novembre 1996 relatif à l'emplacement d'un local technique. Orange propose de renouveler le bail à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015 pour une durée de 12 ans. Le loyer proposé est de 3 920 € par an avec une réactualisation de 1 % par an. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte cette proposition.

### **Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) Tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2015**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote les tarifs suivants de la Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) pour l'année 2015 :

- Raccordement d'une habitation individuelle nouvelle ou existante sur un réseau existant : 2 650 € H.T.
- Raccordement d'une habitation collective nouvelle ou existante : 3 900 € H.T. par habitation collective, complété par un tarif de 2 € par m<sup>2</sup> de surface hors œuvre nette (SHON) créée.
- Raccordement d'une construction à usage professionnel : 2 650 € H.T. par construction, complété par un tarif de 1 € par m<sup>2</sup> de surface hors œuvre nette (SHON), plafonné à 2 100 € H.T.

### **Indemnité d'occupation du bureau par l'Association Familles Rurales Soutien à Domicile Année 2015**

Le Conseil Municipal étudie la proposition de réévaluation de l'indemnité demandée à l'Association Familles Rurales "Soutien à Domicile", pour l'occupation d'un bureau dans les locaux attenants à la mairie, afin de couvrir les frais de chauffage, d'électricité et d'entretien.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, fixe l'indemnité d'occupation de ce local, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, à 55 € par mois, soit 660 € pour l'année entière.

### **Location de la salle de la Cour Gauthier - Tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, reconduit les tarifs de location de la Salle de la Cour Gauthier à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 comme suit et valide les modifications à apporter au règlement d'utilisation de cette salle :

- \* Le week-end : 170 €
- \* La journée pour Cérémonie Familiale : 100 €
- \* Tarif du ménage si besoin après l'état des lieux : 50 € par heure

### **Location de la salle du Relais - Tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, reconduit les tarifs de location de la Salle du Relais à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 comme suit et valide les modifications à apporter au règlement d'utilisation de cette salle

- \* Le week end : 210 €
- \* Tarif du ménage si besoin après l'état des lieux : 50 € par heure

### **Cimetière et espace cinéraire - Tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2015**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de reconduire les tarifs des concessions de terrains, du columbarium et des cavurnes dans le cimetière communal pour l'année 2015, soit :

- Concession 15 ans : 200 €
- Concession 30 ans : 300 €
- Columbarium et cavurne 15 ans : 900 €
- Renouvellement 15 ans : 450 €
- Columbarium et cavurne 30 ans : 1 200 €
- Renouvellement 30 ans : 600 €
- Vacation pour inhumation dans le jardin du souvenir : 60 €
- Fourniture et pose de plaque sur lutrin : 100 €

### **Convention avec la centrale d'achat APPROLYS - Année 2014-2015**

Monsieur le Maire expose la proposition d'adhésion à la centrale d'achat APPROLYS. Les départements du Loir et cher, de l'Eure et Loir et du Loiret ont créé en 2014 cette centrale d'achat sous forme de groupement d'intérêt public (GIP).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve l'adhésion de la Commune à APPROLYS, et accepte les termes de la convention constitutive du GIP présentée à l'Assemblée Générale et annexée à la présente délibération.

Monsieur COLMAN Philippe, est désigné titulaire et Monsieur BOUDIN Sébastien, suppléant, à l'Assemblée Générale d'APPROLYS.

Il sera nécessaire d'inscrire pour l'année 2015 les crédits pour le paiement de la cotisation annuelle (50 € en 2014) à l'article 6182.

### **Achat de l'ouvrage « Les monuments de la grande Guerre dans le Loiret »**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la société archéologique et historique de l'Orléanais propose à la vente l'ouvrage « Les monuments aux morts de la grande Guerre dans le Loiret ».

Vu l'intérêt historique pour notre commune, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'acquérir 5 ouvrages « Les monuments aux morts de la grande Guerre dans le Loiret » au prix de 12 € /pièce.

### **Affaires diverses**

- La fin des fouilles archéologiques devrait s'effectuer au printemps 2015 dans la ZAC des Tirelles. Un nouveau dossier de réalisation est en cours de préparation par NEXITY sur la base de 40 à 45 terrains constructibles.
- Une fusion de la C.C.B.G. avec les Communautés de Communes du Cœur du Pithiverais et du Plateau Beauceron est prévue dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Le Conseil Municipal sera invité à émettre un avis dans les prochains mois.

## **3.4 - Conseil du 29 janvier 2015**

### **Acquisition d'une parcelle appartenant à M DUBOIS Michel**

Monsieur le Maire informe le Conseil que M DUBOIS Michel propose de céder à la Commune, une surface de terrain de 2 830 m<sup>2</sup>, au lieu dit ' Climat de Gallerand », au prix de 1 € du m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'acquérir cette parcelle privée sur laquelle est érigé le monument aux morts de Gallerand. Cette acquisition permettra également l'aménagement d'un cheminement piétonnier entre la route de Plaimbert et le lotissement des Forestières. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'acquérir cette parcelle pour un montant de 2 830 €, auquel il y aura lieu d'ajouter les frais d'acte notarié. Les frais de bornage et de division sont à la charge de M DUBOIS.

### **Subvention communale - Tour du Loiret 2015**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une demande de subvention a été transmise le 29 décembre 2014 pour le Tour du Loiret qui se déroulera du 15 au 17 mai 2015, et qui se terminera à Chamerolles. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte d'accorder une subvention de 300 €.

### **Festival des orgues en Pithiverais - Année 2015**

Monsieur le Maire informe le Conseil que le 5<sup>ème</sup> festival des orgues en Pithiverais se tiendra en septembre et octobre 2015 sur 8 communes : Aschères le Marché, Auxy, Beaune la Rolande, Bellegarde, Boynes, Chilleurs aux Bois, Pithiviers et Puisseaux. L'association « Les Amis de l'Orgue » de Chilleurs demande un soutien financier pour organiser cette manifestation. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'accorder une subvention comme pour les éditions précédentes, à hauteur de 0,30 € par habitant, soit 563,40 € (0,30 € x 1 878 habitants).

### **Service de l'Eau - Modification de la périodicité de la facturation**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la mise en place de la facturation estimative du service de l'Eau a été actée par délibération en date du 22 octobre 2009. La facturation estimative est basée sur 40 % de la consommation de l'année n-1 avec un minimum facturé de 40 m<sup>3</sup>.

Dans un souci de fonctionnalité et de respect de calendrier comptable, il est proposé de modifier les périodes de facturation.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide que la facturation estimée sera établie en février de chaque année, la facturation réelle sur relevé sera établie en août de chaque année.

## Modification des loyers du cabinet médical au 1<sup>er</sup> février 2015

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs professionnels de la santé occupent le cabinet médical de la Commune. Les loyers mensuels ont été fixés par délibération du 23 octobre 2014. Des modifications ayant eu lieu, il convient de modifier le montant des loyers et faire établir un avenant aux baux notariés :

- Cabinet 1 (infirmières) : 350 €
- Cabinet 2 (pédicure- podologue) : 350 €
- Cabinet 3 (médecin) : 350 €

## 4 - Associations

### 4.1 - COC Foot

Nous sommes à la recherche d'infos sur la section Foot de CHILLEURS AUX BOIS, photos, archives, articles de presse, date de création etc... Vous pouvez contacter Monsieur GIROUX, le Président du COC, au 02.38.34.03.94 ou par mail au cfoot62@gmail.com.



### 4.2 - COC Volley



Le 6 décembre, le COC Volley a participé aux manifestations dans le cadre du Téléthon en organisant un tournoi de Volley et une paella.

Ces manifestations étaient ouvertes à tous. Les clubs du championnat et de nombreux chilleurois ont répondu présents. L'ensemble des sommes récoltées a été remis au TELETHON. Merci beaucoup à tous les volleyeurs pour leur investissement.

Pour celles et ceux qui souhaitent nous rejoindre, les entrainements ont lieu les vendredis soir à partir de 21h.

### 4.3 - COC Gymnastique Volontaire

La section de **Gymnastique Volontaire** vous informe que son Assemblée Générale se tiendra le jeudi 2 juillet 2015 à la salle de la Cour Gauthier.



### 4.4 - ACAC bibliothèque

Un fonds de livres est maintenant constitué à la bibliothèque grâce à vos très nombreux dons (plus de 4 000 ouvrages sont disponibles à ce jour).

En raison de la capacité de la bibliothèque et afin de répondre au mieux à la demande des usagers, nous vous informons que nous souhaitons maintenant limiter les dons aux ouvrages datant **de moins de 10 ans**.

Plusieurs expositions vous seront présentées cette année, dont l'exposition sur le thème du patchwork et l'art commencé le lundi 16 février pour se terminer le 14 mars 2015.

Venez découvrir le nouvel "espace jeunesse". Il permet de recevoir les jeunes lecteurs plus confortablement. Nous vous accueillons le lundi de 17 h à 19 h, le mercredi de 16 h à 18 h et le samedi de 10 h à 12 h.



## 4.5 - Amicale des Sapeurs-Pompiers

**Un engagement citoyen**

Le volontariat est un engagement citoyen. Il est le socle de l'organisation des secours en France. Il permet d'assurer des interventions rapides et efficaces, partout et pour tous. Le sapeur-pompier volontaire participe, aux côtés des sapeurs-pompiers professionnels, à l'ensemble des missions des services d'incendie et de secours.

**80 % des sapeurs-pompiers sont des volontaires**

Ils sont près de 200 000 à avoir fait le choix, en parallèle de leur activité professionnelle, de consacrer une partie de leur temps au service de leur communauté. En fonction de ses disponibilités, le sapeur-pompier volontaire effectue en moyenne 6 interventions par mois.

**Les missions**

Les sapeurs-pompiers s'engagent à porter secours et à protéger, chaque jour, leurs concitoyens.

La principale mission des sapeurs-pompiers est le secours d'urgence aux personnes, qui représente 75 % de leurs interventions. Ils assurent également les secours routiers (6 %), luttent contre les incendies (7 %), interviennent lors des catastrophes naturelles ou encore au secours des animaux (12 %).

**Volontariat et activité professionnelle**

Tout au long de son activité de volontaire, le sapeur-pompier acquiert des compétences qui font de lui un véritable atout au sein de son entreprise. Le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) peut conclure, avec les employeurs, une convention. Cette dernière précise les modalités de la disponibilité du sapeur-pompier volontaire, lui permettant de concilier son engagement avec son activité professionnelle.

**S'engager**

Pour rejoindre les sapeurs-pompiers volontaires, adressez-vous au centre de secours le plus proche de chez vous.

**Pour en savoir plus**  
<http://www.interieur.gouv.fr>  
<http://www.sapeurs-pompiers-volontaires-moi-aussi.fr>

Avec le soutien de Renault



**sapeur-pompier**  
**+ volontaire = moi aussi**



**SAPEURS • POMPIERS**  
DE FRANCE

06/06/2014 14:14:01

**Venez nous rejoindre... Contact : ADJ G.GILET 0670194218 [Cpichilleurs@sdis45.fr](mailto:Cpichilleurs@sdis45.fr)**  
**Le centre de secours organise des formations de premiers secours PSC1 n'hésitez pas à nous contacter.**

## 4.6 - Familles Rurales

### Savoir Faire

Comment parler de « l'échange de savoir-faire » sans rendre hommage à Hélène HEYSCH DE LA BORDE, qui vient de nous quitter. Pour elle, ce lieu était surtout lieu de rencontre, écoute, partage et convivialité. C'est au relais chaque mardi de 14 h à 17 h que nous nous retrouvons.

En ce moment, nous faisons du cartonnage : de belles boîtes avec Françoise. Renée, en début d'année nous a aidé à créer des boucles d'oreilles, puis avec Claudine et Danièle nous avons réalisé de très jolis sacs et des cartes de Noël. Bien sûr, nous avons cuisiné avec Colette, des mendiants et de la pâte feuilletée pour la galette des rois...

Des projets de visite sont en cours... N'hésitez pas à nous rejoindre, afin, qu'à votre tour, nous découvriions vos savoir-faire.

Contacts : Colette HERGIBO (02.38.32.91.63) ou Françoise HENNEBERT (06.86.49.31.66).

## Petite enfance



Rejoignez-nous !

Nous recherchons activement des mamans qui souhaitent s'investir dans un espace « enfant/parent » sur la commune.

Vous avez un projet qui vous tient à cœur, une idée, une activité à proposer, l'association Familles Rurales vous soutiendra.

**Nous prochaine assemblée générale se tiendra le :  
Vendredi 29 mai 2015, à partir de 18h au Relais**

Pour tous renseignements :

Fabienne GOUEFFON, Présidente : 02.38.91.09.09 ([vincent.goueffon@wanadoo.fr](mailto:vincent.goueffon@wanadoo.fr)),  
Agnès BRUNET - PAQUOTTE (06.87.15.84.59).

## Aide à domicile

*Des aides à domicile du secteur du Pithiverais Forêt d'Orléans se sont retrouvées comme chaque année en convivialité autour de la galette.*

*Chilleurs - Cour Gauthier - 29 janvier 2015.*



FAMILLES RURALES

## Les rendez-vous "MIEUX VIEILLIR ENSEMBLE"

**Vous êtes senior ?  
Vous vous sentez seul-e ? Isolé-e ?  
Vous aimeriez rencontrer d'autres personnes et partager un moment convivial dans un petit groupe ?**



- Venez participer aux après-midi "Mieux Vieillir Ensemble" : jeux de société, activités manuelles, ateliers cuisine, chants... proche de chez vous et animé par des aides à domicile.
- Atelier convivial en accès libre avec inscription préalable.

Si vous ne pouvez pas vous déplacer, nous venons vous chercher et nous vous accompagnons à votre domicile.



Lieu : Maison de l'Amitié  
61 Grande Rue  
45170 Chilleurs-aux-Bois  
12 vendredis dans l'année, de 14h à 16h, de janvier à décembre 2015

Inscription obligatoire auprès de Familles Rurales, Fédération du Loiret  
Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h au 02 38 65 48 88  
Participation de 2€ par personne et par vendredi.

## 4.7 - Amicale des Anciens



L'Amicale fêtera ses 45 ans cette année, 1970 / 2015, et nous avons plein de projets.  
Nos animations rencontrent toujours beaucoup de succès.



**SAMEDI 7 MARS** - Concours de Chaloupée ouvert à tous à la Salle Jeanne d'Arc.  
Ouverture des inscriptions 13 h 30, début des jeux 14 h 30 avec toujours un lot à chaque joueur.



**ATTENTION** : Prenez note, le repas au Lancelot prévu le Jeudi 9 Avril est reporté,  
par manque de places ce jour-là, au **MERCREDI 15 AVRIL**.



Nous prévoyons, deux sorties d'une journée : dates exactes à déterminer

1 - En avril : Paris avec l'intérieur de la Garde Républicaine et le petit train bleu.

2 - En Juillet : Tradition, histoire et Mémoire de Chalons en Champagne, avec l'enchevêtrement de la Marne, du Mau, du Nau et du canal que nous admirerons avec la dégustation d'une coupe de champagne sur la barque, puis, nous découvrirons le centre historique en petit train (les Anciens, bateaux et petit train leur permettent de visiter sans trop de fatigue !!!). Nous finirons par la visite guidée du Centre National des arts du Cirque.

3- En Septembre : Séjour peu usité dans le Pas de Calais à Saint-Omer avec une journée à Londres, début septembre (6 jours/5 nuits). Nous en reparlerons....

**VENDREDI 27 MARS** : Cours d'Art Floral à 14 h à la Maison de l'Amitié  
(présentation pour Pâques)



**VENDREDI 05 JUIN** : N'oublions pas, en soirée, Salle Jeanne d'Arc, notre loto à thèmes.

Mais nous reviendrons sur toutes ces manifestations dans les prochains Chilleurs info.

La Présidente Micheline BRUSSEAU

Chilleurs info

Conception et mise en page : Commission Communication

Crédit photographique : Tous droits réservés

Photogravure et impression : Images'IN et imprime